

Politique | Jean Castex : 4 annonces qui évitent un nouveau confinement



Les fabricants d'outre manche ne sont pas au rendez-vous des commandes européennes... Telle est la cause principale d'un début de campagne insatisfaisant constaté par le conseil de défense. Conseil de défense dont sortait Jean Castex ce vendredi 25 janvier avant d'adresser une courte allocution télévisée. La situation sanitaire est préoccupante et le risque des variants est bien là. Pourtant, selon le Premier ministre, "nous pouvons nous donner une chance d'éviter un confinement". Ce qu'il faut retenir.

Pas de confinement donc, mais des mesures de restrictions fermes aux frontières : toute entrée et sortie du territoire français en provenance ou à destination d'un pays extérieur à l'Union Européenne sera interdite sauf pour motif impérieux. Toute entrée en France à partir d'un pays européen sera quant à elle conditionnée à la réalisation d'un test PCR négatif, sauf pour les travailleurs transfrontaliers. Par ailleurs, les déplacements depuis et vers les territoires ultramarins seront uniquement autorisés pour des "motifs impérieux". Mesures mises en oeuvre à partir du 31 janvier minuit.

Autre nouvelle mesure, les centres commerciaux non alimentaires supérieurs à 20 000 m² seront fermés à compter du lundi 1er février. En outre, "les jauges seront renforcées dans toutes les grandes surfaces" a annoncé Jean Castex, sans autre précision chiffrée.

Le Premier ministre a également à nouveau enjoint au télétravail les entreprises "où cela est possible" afin d'éviter la propagation du virus, y compris dans les administrations publiques. Sur ce sujet, une concertation avec les partenaires sociaux sera organisée lundi 1er février.

Enfin, policiers et gendarmes seront davantage mobilisés pour renforcer les contrôles durant le couvre-feu, et face l'organisation des fêtes clandestines et l'ouverture des restaurants.

Joël Aubert et Solène Méric
Crédit Photo : Anne-Lise Durif
Publié sur aqui.fr le 30/01/2021
Url de cet article